

VALLÉE DE LA ROYA

Le retour du train

Les habitants de Tende, sinistrés par les crues exceptionnelles du 2 octobre et privés d'accès routier à l'Italie voisine depuis la catastrophe, ont célébré hier le retour du train après des mois d'interruption et des travaux colossaux pour consolider la voie ferrée endommagée. Aux habitants et aux bénévoles venant prêter main forte aux sinistrés, le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Renaud Muselier a annoncé que le TER serait "gratuit jusqu'en septembre" dans le cadre d'un "pass réouverture".

/PHOTO DR



HAUTES-ALPES

Trois skieurs emportés

Trois skieurs de randonnée sont morts hier en matinée, emportés dans le massif des Écrins, à l'indiqué le parquet de Gap. Les trois victimes ont chuté de 400 m après qu'une coulée de neige eut déferlé dans un couloir menant au sommet de la "Grande Ruine", situé à 3 700 m d'altitude (photo). Le groupe était composé d'un guide de la compagnie Oisans Écrins et de ses deux clients, un homme et une femme âgés d'une trentaine d'années originaires de Grenoble. En Isère, hier également, un homme de 55 ans et une femme de 50 ans sont morts emportés par une avalanche déclenchée par des skieurs.

/PHOTO DR



AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Études de santé : une réforme en suspens

La réforme de la première année des études de santé serait-elle déjà passée de vie à trépas ? Engagée à la rentrée 2020, elle avait pour objectif d'augmenter le nombre de médecins. La méthode ? Passer d'une Pacs avec un numerus clausus (nombre de places en seconde année) décidé par l'État à un système PASS et LAS avec un numerus apertus, nombre de places décidé par les facultés de médecine en concertation avec les agences régionales de santé (ARS).

Mais, dans cette année de transition, les néo-entrants des filières PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) et LAS (Licence avec Accès Santé) et les redoublants Pacs se disputent leur accès en seconde année. Les premiers cités estiment que la "cohabitation passagère crée une concurrence déloyale" et joue en leur défaveur au prétexte que les redoublants Pacs "bénéficient de places déduites des numerus apertus" dévolus aux deux nouvelles filières. Et pourtant, les facultés s'étaient engagées à augmenter le nombre de places mais selon les étudiants, on serait loin du compte.

Saisi par des étudiants de PASS de Montpellier, le juge des référés du Conseil d'État a ordonné, dans une décision rendue le 28 avril, la suspension de l'exécution de l'arrêté du 25 janvier 2021, qui avait fixé à 6 509 (chiffre national) le nombre d'étudiants de Pacs autorisés à poursuivre leurs études à la



Les facultés s'étaient engagées à augmenter le nombre de places mais selon les étudiants, on serait loin du compte.

/PHOTO P.N.

Le gouvernement va devoir revoir sa copie à très court terme.

rentrée 2021. Il a donné en partie raison, estimant que l'arrêté laissait "un nombre de places résiduel" aux étudiants actuellement en PASS et qu'"un doute sérieux" apparaissait quant à la légalité de ce texte, qui se fonde uniquement sur les taux de réussite en Pacs des années précédentes pour fixer le nombre de places disponibles en deuxième année, sans prendre en considération les places réservées aux PASS et aux LAS.

Une décision obligeant le ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, à revoir leur copie à très court terme et dévoiler le nouveau numerus clausus, les résultats des examens devant être publiés... demain.

Les ministres ne sont pas les seuls dans la tourmente. À Marseille, le doyen de la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Amu, Georges Leonetti doit de son côté fixer rapidement un nouveau numerus apertus pour les étudiants PASS-LAS.

L'association PASS LAS MARSEILLE 21 qui souhaitait faire suspendre le délibéré du 16 mars 2021 fixant les places pour les PASS-LAS, a saisi le tribunal administratif de Marseille. Dans son rendu, ce dernier a donné raison à l'association face à l'université concernant l'existence "d'un doute sérieux sur la légalité de cette délibération".

Une petite victoire au goût amer pour l'association qui se dit prête à ouvrir le dialogue avec le doyen Georges Leonetti mais se réserve le droit "d'attaquer de nouveau toute nouvelle délibération concernant les places en 2^e année."

"Les promesses n'engagent que ceux qui y croient", dit-on. À Marseille, on attend du concret même si pour l'heure, Amu n'a pas souhaité s'exprimer.

Florence COTTIN

L'école internationale de boulangerie rêve plus grand

NOYERS-SUR-JABRON L'établissement alpin souhaite s'agrandir ou déménager. Mais un frein administratif persiste...

Le hameau de Saint-Martin à Noyers-sur-Jabron, perché à plus de 800 mètres d'altitude face à la Montagne de Lure, a des airs de bout du monde. Pour y grimper, il faut s'armer de patience et ne pas avoir peur des routes étroites et sinueuses. Quelques Nucletois y vivent mais c'est surtout pour son école de boulangerie internationale que ce décor de rêve, en pleine nature, est connu dans le monde entier. "On est perché dans la nature mais pas dans nos têtes", sourit Thomas Tefri-Chambelland, le directeur. C'est cet homme de 47 ans qui, en 2006, a créé l'établissement, avant de l'installer près de son domicile, à Saint-Martin, en 2012. L'école est unique au monde dans sa spécialisation : la formation de boulangers orientée vers la panifica-

"On a quatre à cinq fois plus de demandes que de places."

tion au levain et la filière biologique. "C'est une technique très manuelle, peu mécanique. Ce qui fait que nous sommes moins concurrencés par l'industrie", détaille le directeur de la structure, qui a accueilli, à ce jour, 298 stagiaires en formation longue de quatre mois.

La plupart voient le pain comme un outil pour changer de vie, retrouver du sens à leur travail. Comme Thomas Tefri-Chambelland, lui-même, qui a abandonné son métier de professeur de biologie pour devenir boulanger, avant de se réorienter dans l'enseignement avec son école. "Nos stagiaires ont généralement entre 30 et 50 ans, sont très diplômés. Mais nous avons aussi eu des jeunes de 18 ans ou encore une Américaine de 70 ans", se souvient-il. À leur arrivée, tous rêvent d'une chose : monter leur entreprise, en France ou à l'étranger. Et l'accompagnement personnalisé dans leur projet est un axe fondamental dans l'esprit



Tous les ans, 44 stagiaires, souvent en reconversion, sont formés au sein de l'établissement dirigé par Thomas Tefri-Chambelland.

/PHOTOS STÉPHANE DUCLET

de l'école. "C'est souvent des personnes qui veulent s'investir, être en accord avec des valeurs personnelles. 80% de nos stagiaires montent une entreprise dans les 18 mois après leur sortie de l'école et toutes ces boîtes de toutes les tailles sont pérennes", jure Thomas Tefri-Chambelland.

Malgré son coût élevé - 13 000 euros HT qui peuvent être pris en charge par divers organismes - la formation affiche complet lors de chacune de ses quatre sessions de onze places par an. Et parfois, plus d'un an à l'avance. "On a quatre à cinq fois plus de demandes que de places", observe le directeur. Depuis des mois on a fermé les inscriptions pour les sessions jusqu'à fin 2022". En bon chef d'entreprise, Thomas Tefri-Chambelland souhaite rehausser l'offre afin de satisfaire la demande. Il s'interroge : "Comment augmenter les effectifs,

sans réduire la qualité?" Deux options sont envisagées. La première, qui semble privilégiée, est d'agrandir la structure existante, ce qui permettrait "de conserver notre ADN d'école implantée dans un petit hameau".

"Le bug ne vient pas de la structure ni du marché, il est administratif."

La seconde est de déménager, probablement près de l'axe de la Durance mais "sans quitter le département. Notre idéal serait un campus avec une partie agricole et une boutique. Si je trouve ça, je déménage", avoue-t-il.

Mais ces envies de développement sont très vite freinées : "Le bug ne vient pas de la structure ni du marché, il est administra-

tif", ajoute le directeur. En fait, tous les trois ou cinq ans, l'école doit déposer un dossier de demande afin d'obtenir le renouvellement de la reconnaissance de son diplôme par l'État. Des démarches "longues et chronophages" pour Thomas Tefri-Chambelland qui rendent les projections plus compliquées. "Le moindre emprunt, c'est sur sept ans minimum, rappelle-t-il. Je dois recevoir ma prochaine accréditation au mois d'août. Si elle est valable sept ans, on pourra se lancer dans un tel projet, sinon ce sera très compliqué". Un déménagement ou un agrandissement permettrait de doubler le nombre d'emploi, passant de cinq à dix personnes.

Thomas BLANCHON
tblanchon@laprovence.com

MOBILISÉS POUR VOUS INFORMER

Chaque jour, 198 journalistes et plus de 500 correspondants de presse locaux se mobilisent sur 3 départements. A travers ses 9 éditions, La Provence apporte toute l'information locale quotidienne de qualité qui se décline aussi en reportages et interviews vidéo sur le site internet et l'application de La Provence.

OFFRE INTÉGRALE

- ✓ 50% d'économie* sur le prix de votre journal
- ✓ Livraison à domicile* du journal et des suppléments avant 7h30
- ✓ Votre journal en ligne dès 5h sur tous vos écrans
- ✓ Réductions Offres NOLIMIT La Provence**

ABONNEZ-VOUS
LaProvence.com

04 91 84 45 30

Du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 13h à 16h30



*Offre réservée aux particuliers majeurs résidents en France métropolitaine et valable pour tout nouvel abonnement. Tous les prix sont précisés en TTC (sauf mention contraire). Tarifs 50% de réduction : 34,90€/mois pour les éditions BDR, Alpes, Vaucluse Sud et pour l'édition Grand Vaucluse. Réductions calculées sur le prix de base de la vente au numéro de La Provence en kiosque et de l'offre numérique à 360 €/an. Livraison à domicile : suivant les zones desservies par notre service de portage. ** Les offres NOLIMIT La Provence sont des offres exclusives en ligne et en boutique. Elles vous permettent de profiter de remises immédiates sur vos dépenses courantes, vos loisirs et vos vacances dans plus de 200 enseignes partenaires proches de chez vous et partout en France.

LaProvence

34,90
/MOIS

